

AUTO.GM

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Article 1 :

Le client est informé et accepte:

- que la société AUTO.GM négocie auprès des distributeurs de la marque ou de toutes autres entreprises l'achat du véhicule sus désigné.
- de verser un acompte au moment de la commande.
- d'effectuer le paiement par chèque certifié ou virement bancaire lors de la livraison.
- de verser l'intégralité par virement ou chèque de banque au moment de la commande.
- que le véhicule sus désigné puisse faire l'objet d'une immatriculation française

provisoire délivré par la préfecture du Gard (Article 2 du 5 novembre 1984 : de rouler sous couvert d'un WW français).

Article 2 :

Le prix de vente ne comprend pas les frais en vue de l'obtention de la carte grise définitive française.

Les frais du WW provisoire restent à la charge de la société AUTO.GM.

Article 3 :

Le client est avisé et accepte que le véhicule désigné, s'il est en provenance d'un pays étranger, puisse présenter des différences par rapport au même modèle vendu sur le marché français.

Article 4 :

Le client peut annulé sa commande et obtenir le remboursement de l'acompte sans aucune autre exigence si :

- après 30 jours de retard par rapport à la date de livraison indiqué sur le bon de commande.
- le véhicule n'est pas conforme au bon de commande.

D'autre part la commande du client ne pourra être annulée du fait de retard de livraison dû au constructeur, en cas de grève, intempérie, congé, retard de fabrication ou de préparation du véhicule.

Article 5:

Au cas ou après signature il ne serai pas donné suite au présent bon de commande, le client se verrait appliquer une pénalité égale du montant de l'acompte sans aucun autre frais.

Article 6:

Le véhicule sus désigné est garanti par le constructeur sur tout le réseau européen, conformément au carnet fourni avec le véhicule.

Le client ne pourrait prétendre aucun recours contre la société AUTO.GM du fait d'un mauvais usage ou du non respect des instructions dans l'application de la garantie.

Article 7:

Le client est avisé sur le bon de commande de l'état général du véhicule et ne pourrai prétendre aucun recours contre AUTO.GM du fait de l'usure normal du véhicule du à son kilométrage.

Article 8:

En cas de changement des conditions du présent contrat, la société AUTO.GM propose au client de nouvelles conditions actualisées. Le client peut accepter ou refuser. Dans le cas d'un refus, AUTO.GM lui restituera l'acompte versé sans aucun autre frais ou indemnité.

Article 9:

La société AUTO.GM garantie l'immatriculation en France du véhicule sus désigné. En cas d'impossibilité AUTO.GM s'engage à rembourser au client l'acompte ou, le cas échéant la totalité du prix versé, et à annuler le bon de commande sans préjudice pour aucune des parties.

Fait à
Le

Le client

AUTO.GM